



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 72758

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle de nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions d'accueil scolaire des enfants atteints de dysphasie dans le département de la Loire. Ces troubles complexes et sévères du langage oral touchent 1 % des enfants d'une classe d'âge, soit 20 000 enfants par an en France. Leur intégration scolaire apparaît aujourd'hui comme une tolérance mal vécue par les familles confrontées aux peurs et manque de formation des enseignants. Ces enfants dysphasiques ont pourtant le droit de bénéficier d'une éducation appropriée à leur handicap grâce à une solution éducative, souple, équilibrée et ambitieuse au plan scolaire. Cette solution pourrait prendre la forme de classes spécialisées, encore inexistantes dans le département de la Loire, bénéficiant de partenariat avec des équipes pédagogiques spécialisées et les professionnels de santé. L'expérience, tentée avec succès dans le département du Rhône, pourrait s'appuyer sur les solutions apportées en matière de scolarisation des enfants sourds. Il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72758

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 651